

YANN LERICHE

ÉLECTION SÉNATORIALE DU FINISTÈRE DU 27 SEPTEMBRE 2026

LES ÉLUS DU BON SENS



Yann Leriche, 56 ans, père de huit enfants, je suis engagé dans le secourisme et l'action humanitaire depuis l'âge de 13 ans.

Formé en droit pénal et administratif, j'ai consacré plus de 30 ans au service de la population.

J'ai notamment participé à la prévention des risques, des attentats et des grandes manifestations pour Paris et la petite couronne.

Aujourd'hui retraité de la fonction publique, je dirige une entreprise dans les ressources humaines, le juridique et le paramédical.

Ancien délégué départemental de Reconquête ! dans le Finistère, je souhaite poursuivre mon engagement au service de l'intérêt général.

LES 6 MESURES DÉFENDUES

PAR YANN LERICHE

1

SUPPRIMER LA LOI PARITAIRE DANS LES PETITES COMMUNES

Nous abrogerons la loi imposant le scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants et rétablirons le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage. Cette réforme redonnera aux habitants la liberté de choisir individuellement leurs élus et préservera le caractère de proximité et apolitique des élections municipales rurales.

2

SOUTENIR LES MAIRES REFUSANT LES MARIAGES DE PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

Nous donnerons aux maires la possibilité de refuser de célébrer un mariage lorsqu'un futur époux fait l'objet d'une OQTF exécutoire. L'officier d'état civil devra alors saisir le procureur de la République et le préfet afin qu'une procédure d'éloignement puisse être engagée.

3

RENFORCER LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Nous renforcerons les pouvoirs de police administrative et de sanction du maire pour lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages, occupations illicites, rodéos, nuisances et incivilités. Le maire disposera notamment de moyens renforcés de mise en demeure, de sanction, d'exécution d'office et de constatation des infractions, sous le contrôle du juge.

4

PROTÉGER LES MAIRES EN CAS DE MENACES ET D'AGRESSIONS

Nous renforcerons la protection juridique et fonctionnelle des maires, notamment par la prise en charge systématique de leurs frais de justice lorsqu'ils sont agressés ou poursuivis dans l'exercice de leurs fonctions. Des peines minimales seront instaurées pour les menaces, intimidations, outrages et violences commis contre un maire afin de réaffirmer l'autorité de la fonction.

5

RÉÉQUILIBRER LES RELATIONS ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Renforcer le rôle du maire dans les décisions des intercommunalités et garantir leur consultation sur les projets stratégiques. Limiter les transferts obligatoires de compétences et permettre aux communes de reprendre certaines compétences lorsqu'elles sont mieux placées pour les exercer.

6

AUCUNE FERMETURE DE CLASSE DANS LES COMMUNES RURALES

Aucune fermeture de classe dans une commune rurale ne pourra intervenir sans l'accord préalable du maire, après une concertation avec l'Éducation nationale et la communauté éducative. Les décisions devront tenir compte des réalités locales, notamment des transports, de la démographie, de l'attractivité du territoire et de l'absence d'alternatives scolaires de proximité.

**CE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE, VOTEZ YANN LERICHE,
VOTEZ POUR LA LISTE LES ÉLUS DU BON SENS !**